



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026 – 19h00
Salle Léo Ferré à Douvres-la-Délivrande

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
13/04/2026	001	INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Approuvée
26/02/2026	002	ELECTION DU PRESIDENT	Approuvée
26/02/2026	003	DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS	Approuvée
26/02/2026	004	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS	Approuvée
26/02/2026	005	ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Approuvée
26/02/2026	006	INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS	Approuvée



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
07 04 2026

DATE D'AFFICHAGE :
07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**
PRESENTS : **30**
VOTANTS : **33**

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Pierre PAUMIER, doyen d'âge.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Lénaïc, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS ANNETTE, LAVAULT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thôn, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie)

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Monsieur Pierre PAUMIER, en sa qualité de doyen d'âge, procède à l'installation des nouveaux conseillers de la communauté de communes Cœur de Nacre :

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2025, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Nacre est fixée à 33 conseillers répartis entre les communes membres comme suit :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
Douvres-la-Délivrande	7
Courseulles-sur-Mer	6
Luc-sur-Mer	4
Bernières-sur-Mer	3
Saint-Aubin-sur-Mer	3
Langrune-sur-Mer	2
Colomby-Anguerny	2
Cresserons	1
Basly	1
Anisy	1
Reviers	1
Bény-sur-Mer	1
Plumetot	1
Total	33

Il est précisé que lorsque la commune ne dispose que d'un siège, un conseiller communautaire suppléant est désigné (Article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales).

Le président dresse la liste des conseillers communautaires élus siégeant à la communauté de communes Coeur de Nacre, à compter du renouvellement général des conseils municipaux en 2026.

Douvres-la-Délivrande (7 sièges)
DAO Thông
VASSE Thierry
KEITA Aline
MEYRAT Catherine
BUFFETRILLE Alain
HARTMANN Dominique
PAILLETTE Jean-Pierre

Courseulles-sur-Mer (6 sièges)
LAVault Olivier
BEAUDOUX Sarah
BOSMEL Eric
JEANNE Iris
PETIT Patrice
PHILIPPEAUX Anne-Marie

Luc-sur-Mer (4 sièges)
CHANU Philippe
FRUGERE Carole
AMAR Laurent
LASKAR Florence

Bernières-sur-Mer (3 sièges)
DUPONT-FEDERICI Thomas
CARPENTIER Mireille
TREFOUX Guillaume

Saint-Aubin-sur-Mer (3 sièges)
HOTTELART Laurent
GUYOMARD Véronique
BERTY Alexandre

Langrune-sur-Mer (2 sièges)
JOUY Franck
JOUY Cassandre

Colomby-Anguerny (2 sièges)
GUILLOUARD Jean-Luc
DRUAIS Annette

Cresserons (1 siège)PIERRE-BOITARD Loïc (*Titulaire*)LELIÈVRE Véronique (*Suppléante*)**Basly (1 siège)**HALLUIN Lénéaïc (*Titulaire*)BOURDIN Patrice (*Suppléant*)**Anisy (1 siège)**PAUMIER PIERRE (*Titulaire*)BANDRAC Rémi (*Suppléant*)**Reviers (1 siège)**DOLLEY Arnaud (*Titulaire*)CHAMPAGNEUR Kévin (*Suppléant*)**Bény-sur-Mer (1 siège)**DUVAL ALAIN (*Titulaire*)MAUGER NATHALIE (*Suppléante*)**Plumetot (1 siège)**MARIE Anne-Marie (*Titulaire*)VIVIEN Danièle (*Suppléante*)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
07 04 2026

DATE D'AFFICHAGE :
07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**
PRESENTS : **30**
VOTANTS : **33**

ELECTION DU PRESIDENT

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Pierre PAUMIER, doyen d'âge.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Lénaïc, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS ANNETTE, LAVAUULT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thông, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie)

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Conformément à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre PAUMIER, doyen d'âge, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

Il rappelle que les règles applicables à l'élection du président sont identiques à l'élection du maire (L.5211-2 du CGCT) :

- Scrutin secret
- Majorité absolue des suffrages exprimés

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Est candidat : M. Philippe CHANU

Chaque conseiller a remis, fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Mme Florence LASKAR et M. Thierry VASSE sont désignés assesseurs pour participer au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

A obtenu

M. Philippe CHANU 32 voix

M. Philippe CHANU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **PRESIDENT et immédiatement installé.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
07 04 2026

DATE D'AFFICHAGE :
07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**
PRESENTS : **30**
VOTANTS : **33**

**DETERMINATION DU
NOMBRE DE
VICE-PRESIDENTS**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Déivrande, en séance publique sous la présidence de M. Philippe CHANU.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Lénaïc, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS ANNETTE, LAVALT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thong, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie).

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Sous la présidence de M. Philippe CHANU, il a été procédé à la détermination du nombre de vice-présidents.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il ne puisse excéder quinze vice-présidents* ».

Toutefois « *l'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur [...] sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif* ».

Pour Cœur de Nacre :

Nombre maximum de vice-présidents (20 % de l'effectif) :	7
Nombre maximum en cas d'accord à la majorité des 2/3 (30 % de l'effectif) :	10

Monsieur le président propose de fixer le nombre de vice-présidences à 8.

Ceci ayant été exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif à la composition du bureau et au nombre de vice-présidents ;

Considérant les compétences exercées par la communauté de communes Cœur de Nacre et la nécessité d'établir une gouvernance lisible et efficace ;

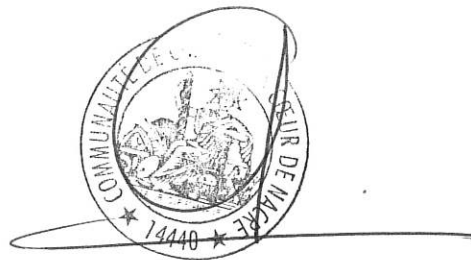
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

FIXE le nombre de vice-présidence au sein de la communauté de communes Cœur de Nacre à 8.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Philippe CHANU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
07 04 2026

DATE D'AFFICHAGE :
07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**
PRESENTS : **30**
VOTANTS : **33**

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Philippe CHANU.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Lénaïc, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS ANNETTE, LAVAUT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thôn, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie)

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Sous la présidence de M. Philippe CHANU, il a été procédé à l'élection des 8 vice-présidents.

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles applicables à l'élection des vice-présidents sont identiques à l'élection du maire et adjoints :

- Scrutin uninominal
- Scrutin secret
- Majorité absolue des suffrages exprimés

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Chaque conseiller a remis, fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Mme Florence LASKAR et M. Thierry VASSE sont désignés assesseurs pour participer au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants pour chacune des élections :

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT : Mobilités et transition écologique, gestion des crises, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, relations extérieures en l'absence du président.

Est candidat : M. Thomas DUPONT-FEDERICI

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

M. Thomas DUPONT FEDERICI a obtenu 33 voix.

M. Thomas DUPONT-FEDERICI a été proclamé 1^{er} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT : Développement économique et emploi, Nacre Energie, centre aquatique *Aquanacre*.

Est candidat : M. Thông DAO

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

M. Thông DAO a obtenu 33 voix.

M. Thông DAO a été proclamé 2^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT : Tourisme

Est candidat : M. Olivier LAVAUT

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	2
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	17

M. Olivier LAVAUT a obtenu 31 voix.

M. Olivier LAVAUT a été proclamé 3^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT : Finances, petite enfance et actions sociales

Est candidat : M. Jean-Luc GUILLOUARD

Nombre de votants	32
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	17

M. Jean-Luc GUILLOUARD a obtenu 31 voix.

M. Jean Luc GUILLOUARD a été proclamé 4^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT : Urbanisme et habitat

Est candidat : ARNAUD DOLLEY

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

M. Arnaud DOLLEY a obtenu 32 voix.

M. Arnaud DOLLEY a été proclamé 5^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT : Gestion des déchets, aire d'accueil des gens du voyage

Est candidat : M. Laurent HOTTELART

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	4
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	17

M. Laurent HOTTELART a obtenu 29 voix.

M. Laurent HOTTELART a été proclamé 6^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT : Culture et loisirs

Est candidat : Mme Cassandre JOUY

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	4
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	17

Mme Cassandre JOUY a obtenu 29 voix.

Mme Cassandre JOUY a été proclamée 7^{ème} vice-présidente, fonction qu'elle a acceptée et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT : Eau et assainissement

Est candidat : M. Alain DUVAL

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

M. Alain DUVAL a obtenu 31 voix.

M. Alain DUVAL a été proclamé 8^{ème} vice-président, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

Le président, Philippe CHANU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
07 04 2026

DATE D'AFFICHAGE :
07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**
PRESENTS : **30**
VOTANTS : **33**

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Philippe CHANU.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Lénaïc, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS ANNETTE, LAVAULT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thông, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie)

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Sous la présidence de M. Philippe CHANU, il est procédé à l'élection des autres membres du bureau, n'étant pas vice-présidents.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres ».

Les statuts de la communauté de communes Cœur de Nacre précisent que chaque commune est représentée au bureau communautaire par un membre permanent avec voix délibérative.

Au-delà des vice-présidents, il est donc procédé à l'élection de quatre membres du bureau. Il s'agit également d'un scrutin uninominal, secret et à la majorité des suffrages exprimés, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Aussi, chaque conseiller a remis, fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Mme Florence LASKAR et M. Thierry VASSE sont désignés assesseurs pour participer au dépouillement.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants pour chacune des élections :

ELECTION D'UN 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU :

Est candidat : M. Pierre PAUMIER

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

M. Pierre PAUMIER a obtenu 32 voix.

M. Pierre PAUMIER a été proclamé membre du bureau, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN 11^{ème} MEMBRE DU BUREAU :

Est candidate : Mme Lénaïc HALLUIN

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Mme Lénaïc HALLUIN a obtenu 32 voix.

Mme Lénaïc HALLUIN a été proclamée membre du bureau, fonction qu'elle a acceptée et a été immédiatement installée.

ELECTION D'UN 12^{ème} MEMBRE DU BUREAU :

Est candidat : M. Loïc PIERRE-BOITARD

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

M. Loïc PIERRE-BOITARD a obtenu 32 voix.

M. Loïc PIERRE-BOITARD a été proclamé membre du bureau, fonction qu'il a acceptée et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN 13^{ème} MEMBRE DU BUREAU :

Est candidate : Mme Anne Marie MARIE

Nombre de votants	33
Bulletin nul ou blanc	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Mme Anne-Marie MARIE a obtenu 32 voix.

Mme Anne-Marie MARIE a été proclamée membre du Bureau, fonction qu'elle a acceptée et a été immédiatement installée.

Le président, Philippe CHANU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE TREIZE AVRIL A 19H00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :

07 04 2026

DATE D’AFFICHAGE :

07 04 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **33**

PRESENTS : **30**

VOTANTS : **33**

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Léo Ferré sise 12 voie des Alliés à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Philippe CHANU.

Étaient présents :

PAUMIER Pierre, HALLUIN Léo, DUVAL Alain, DUPONT-FEDERICI Thomas, CARPENTIER Mireille, TREFOUX Guillaume, GUILLOUARD Jean-Luc, DRUAIS, ANNETTE, LAVALT Olivier, BEAUDOUX Sarah, BOSMEL Eric, JEANNE Iris, PETIT Patrice, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PIERRE-BOITARD Loïc, DAO Thông, VASSE Thierry, KEITA Aline, MEYRAT Catherine, BUFFETRILLE Alain, HARTMANN Dominique, PAILLETTE Jean-Pierre, JOUY Franck, JOUY Cassandre, CHANU Philippe, FRUGERE Carole, AMAR Laurent, LASKAR Florence, MARIE Anne-Marie, DOLLEY Arnaud, HOTTELART Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

JOUY Cassandre (pouvoir à JOUY Franck), GUYOMARD Véronique (pouvoir à HOTTELART Laurent), BERTY Alexandre (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie)

M. DUPONT-FEDERICI Thomas a été élu secrétaire.

* ----- *

Monsieur le président rappelle que les indemnités de fonction des élus sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en appliquant un taux maximum.

Ce taux maximum est défini en fonction de la population de la collectivité. Ce taux est également différent selon le mandat exercé (président ou vice-président).

Compte tenu des règles en vigueur relative à la représentation communale dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, une enveloppe indemnitaire globale est déterminée. Cette enveloppe indemnitaire globale est fixée à partir du nombre maximal de vice-présidents déterminé dans la limite de 20 % du nombre réglementaire de sièges de la collectivité.

Pour Cœur de Nacre, la base de calcul se fonde sur les indemnités maximums applicables pour un président et 7 vice-présidents (20 % sur un effectif de 33 membres).

En l'espèce, l'enveloppe indemnitaire mensuelle plafond s'élève à 9 890,32 €.

Aussi, il est proposé de fixer les indemnités versées au président et aux vice-présidents, dans la limite établie par la réglementation et conformément au tableau ci-dessous :

Strate 20 000 - 49 999 habitants des EPCI	Président	Vice-Président
	Taux (% de l'indice brut terminal)	Taux (% de l'indice brut terminal)
Taux maximum réglementaire	67,50 %	24,73 %
Taux proposé Cœur de Nacre	60,00 %	22,50 %

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 ;

Considérant la proposition présentée par le président ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et des vice-présidents comme suit :

Président : 60,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vice-présidents : 22,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

PRECISE que ces dispositions sont applicables à compter du 14 avril 2026.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Philippe CHANU

